

swiss unihockey

Commission des arbitres (CA)

Arbitrage – administration 2021/2022

Inscription des arbitres, planification de la formation, prescriptions de contingent et informations



Sommaire

Introduction	3
Les principales personnes de contact	4
Commission des arbitres	4
Collaborateurs du bureau de swiss unihockey	4
CA – Ressort Formation	4
Trouver des arbitres qui s’engagent pour plusieurs années	5
Nouveautés importantes pour la saison 2021/2022	6
Restructuration de la formation des arbitres	6
Formation des arbitres durant la pandémie.....	7
Test des règles lors de cours d’arbitres	7
Cours d’arbitres durant la pandémie de coronavirus.....	8
Inscription des arbitres.....	9
Nouveaux arbitres.....	9
Arbitres de réserve [<i>backup</i>] (grand / petit terrain).....	10
Arbitres de réserve [<i>backup</i>] déjà en fonction (grand / petit terrain)	10
Nouveaux observateurs grand terrain / petit terrain	10
Nouveaux instructeurs	10
Inscription aux cours.....	11
Nouveaux arbitres : cours de base grand terrain / petit terrain	11
Changement entre petit terrain et grand terrain	12
Observateurs / instructeurs	12
Changements de statut d’arbitre	13
Formulaires.....	13
Démissions	13
Dispenses	13
Transferts.....	13

Introduction

Chers responsables de club et responsables des arbitres,

La saison passée une saison très particulière en raison de la pandémie qui a tout chamboulé. L'interruption de la saison en octobre, la longue phase d'incertitude qui a suivi et finalement l'annulation définitive décidée en janvier ont fait de cette saison 2020/2021 une saison perdue. De nombreuses équipes n'ont pas pu s'entraîner, ou seulement dans des conditions difficiles, d'autres n'ont plus eu la possibilité de se voir durant plusieurs semaines.

Nous sommes bien conscients du fait que tout cela ne facilite pas la planification de la saison à venir. Qui participera encore ? Quelles équipes seront obligées, à contrecœur, de jeter l'éponge ? La planification de la saison à venir s'annonce donc difficile, et ce en particulier en ce qui concerne le calcul du contingent. À ce sujet, nous pouvons vous donner le conseil suivant : mieux vaut inscrire trop d'arbitres et retirer ensuite des candidates ou candidats si nécessaire que de se retrouver dans la situation inverse.

Vous trouverez également dans les pages suivantes des informations détaillées concernant tous les sujets administratifs importants dans l'arbitrage, que nous vous prions de bien vouloir lire attentivement. En cas de questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Afin de ne pas alourdir le texte, seul le genre masculin est utilisé pour désigner les arbitres dans le présent document. Nous tenons toutefois à préciser expressément que swiss unihockey accorde aussi une grande importance à ce que davantage d'arbitres féminines soient formées et soutenues à l'avenir. N'hésitez donc pas à encourager vos membres féminins à assurer la fonction d'arbitre.

Un grand merci à vous !

swiss unihockey

Les principales personnes de contact

Commission des arbitres

Chef de la Commission des arbitres	Lukas Gyger lukas.gyger@swissunihockey.ch	L'arbitre le plus haut placé de Suisse. Dirige les séances de la CA.
Ressort Projets / suppl. chef CA	Tino Erni tino.erni@swissunihockey.ch	Responsable des projets informatiques dans le domaine de l'arbitrage.
Ressort Règlements	Niklaus Güpfer regeltechnik@swissunihockey.ch	Responsable de la gestion des Règlements pour tous les aspects de l'arbitrage et personne de contact en cas de questions concernant les règlements.
Ressort Petit terrain	Norbert Hügli skrk@swissunihockey.ch	Chef de tous les arbitres petit terrain.
Ressort Grand terrain Ressort Formation	Thomas Erhard (80%) skrg@swissunihockey.ch	Chef de tous les arbitres grand terrain et responsable des arbitres d'élite G1. Également responsable de la formation des arbitres pour tous les niveaux.
Ressort Services	Denise Amstutz (80%) skrs@swissunihockey.ch	Responsable de tous les arbitres officiant au niveau amateur : convocations, engagements, remplacements, excuses.

Collaborateurs du bureau de swiss unihockey

Responsable des compétitions	Carla Uhlmann (60%) carla.uhlmann@swissunihockey.ch	Responsable de tout ce qui concerne les compétitions, y compris l'arbitrage. C'est également la personne de contact pour les questions, projets, etc. de portée générale.
Coordinateur responsable de la formation des arbitres	Jonas Uebersax (50%) jonas.uebersax@swissunihockey.ch	Planifie et organise tous les cours, collabore en matière de contenu des cours.
Collaboratrice Compétitions	Sina Beer (100%) sina.beer@swissunihockey.ch	Responsable de la coordination des cours pour tous les arbitres.

CA – Ressort Formation

Chef CA Ressort Formation niveau amateur	Thomas Buntschu	Responsable du contenu de tous les cours pour arbitres de niveau amateur, responsable de la structure des cours.
Responsable des instructeurs niveau amateur	Hans Peter Koller	Première personne de contact pour les instructeurs.
Responsable Suisse romande	Marc Wicht	Responsable de l'organisation de tous les cours en Suisse romande.

Trouver des arbitres qui s'engagent pour plusieurs années – oui, mais comment ?

Chaque année, nous devons malheureusement faire le même constat : il y a toujours un très grand nombre d'arbitres qui démissionnent après seulement une saison. D'après notre expérience et différents retours qui nous sont parvenus, il y a toutefois des raisons d'espérer une diminution du nombre de démissions de vos arbitres si vous accordez une attention particulière à quelques points que nous avons résumés ci-dessous :

Un arbitre est fortement mis à contribution du point de vue émotionnel sur le terrain. Il convient donc de rechercher des candidats qui sont émotionnellement solides. En général, pour des raisons psychologiques liées au développement, de jeunes candidats sont justement vite débordés par certaines situations du quotidien d'un arbitre, et décident de démissionner. De plus, beaucoup écartent alors la possibilité d'un éventuel retour à l'arbitrage, malgré leur potentiel. Un profil qui pourrait mieux convenir serait par exemple celui de membres expérimentés et de longue date désirant réduire leur activité au sein d'un club mais qui le soutiendraient encore volontiers d'une autre manière.

Un arbitre doit être capable d'assumer la direction du jeu. Toutes les connaissances des règles que peut acquérir un arbitre ne lui serviront à rien s'il ne parvient pas à les faire appliquer sur le terrain avec sa propre personnalité. Cette situation engendre de la frustration et en fin de compte une rapide démission. Nous vous conseillons donc d'accorder une attention particulière, lors de votre recherche, à la personnalité de votre candidat arbitre : idéalement, celui-ci devrait avoir un esprit de décision, une bonne communication et une forte capacité de persuasion. Il est déconseillé d'inscrire à un cours d'arbitre un candidat qui n'a simplement pas osé dire non.

Un arbitre, en tant que collaborateur volontaire, est seul en milieu étranger. Un arbitre, en particulier quand il est débutant, n'entend hélas que rarement un « merci, arbitre ! ». En outre, comme il doit officier en dehors de son propre club pour des raisons de neutralité, son engagement passe souvent inaperçu même pour son club. Pourtant, les collaborateurs volontaires ont besoin d'une certaine reconnaissance ! Même un membre de club dévoué risque de perdre sa motivation s'il ne se sent pas reconnu et donc de démissionner.

Le soutien est donc primordial ! Ainsi, en lieu et place de l'éternelle recherche de nouveaux arbitres, s'avérant souvent pénible, il vaut la peine d'aller voir de temps en temps un match d'un de ses arbitres déjà en fonction, de prendre le pouls et de le soutenir lorsqu'il rencontre des problèmes. Un arbitre qui a le sentiment d'être reconnu et compris, qui ne se sent pas délaissé, sera davantage motivé et moins enclin à la démission. Pour toutes ces raisons, l'engagement d'un responsable des arbitres a également fait ses preuves dans de nombreux clubs.

Nous sommes convaincus que, malgré l'obligation de remplir un contingent, un choix consciencieux de vos candidats arbitres sera grandement profitable à votre club à moyen terme, non seulement financièrement, mais aussi concernant l'investissement que vous fournissez ainsi que vos nerfs...

De plus, vous contribuerez ainsi à l'amélioration de la qualité des arbitres et par conséquent également au développement de notre sport.

Nouveautés importantes pour la saison 2021/2022

Restructuration de la formation des arbitres

La saison à venir verra l'introduction d'un nouveau système simplifié pour la formation des arbitres. Désormais, il n'y aura plus que trois degrés de cours pour tous les arbitres de niveau amateur (G4, G5, R3-R7) :

Cours de base (1^{re} année)

Les candidats arbitres suivent en mai ou en juin un cours d'une journée, lors duquel leur sont transmises les bases de l'arbitrage, dans le cadre d'une salle de sport. L'accent est d'emblée mis sur la pratique ; celle-ci sera complétée par l'étude des modules de formation en ligne.

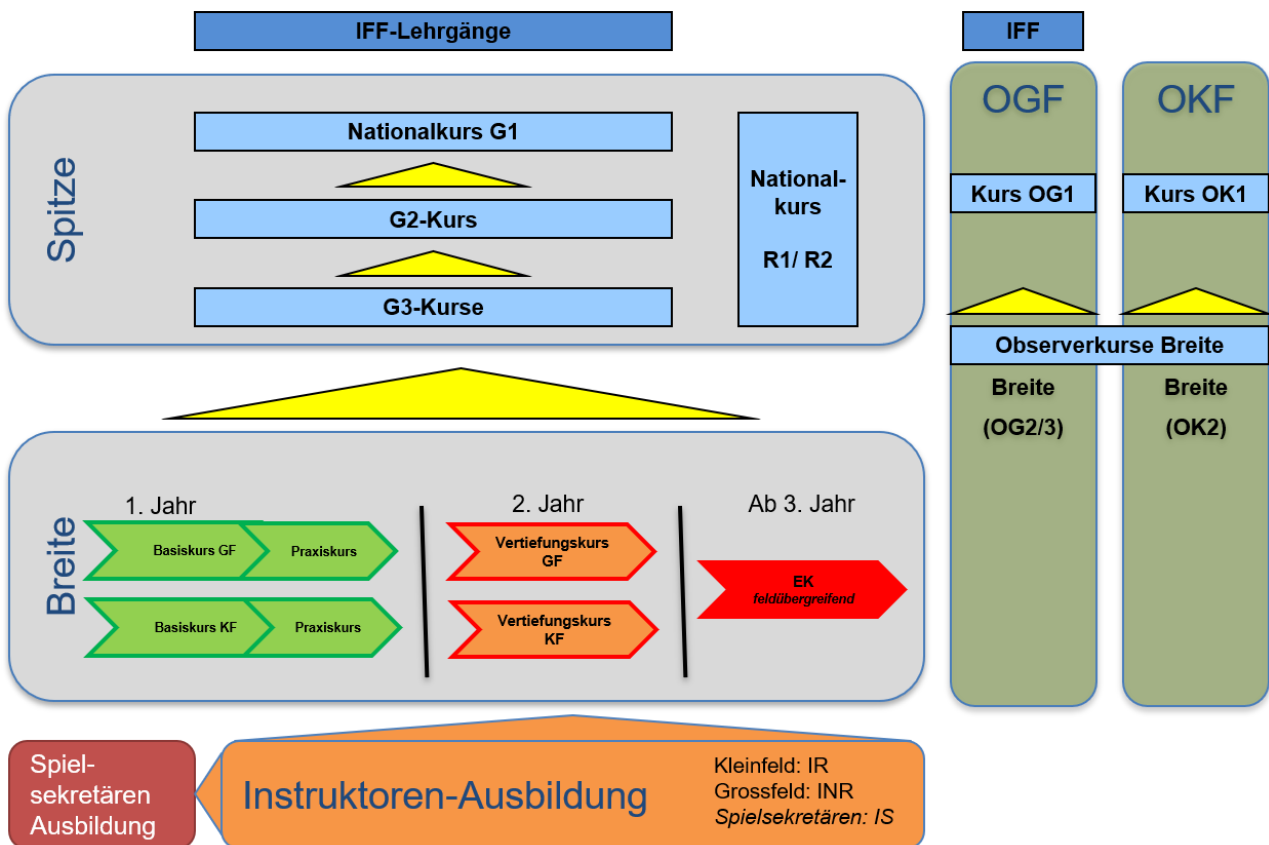
Afin de consolider ces bases, les nouveaux arbitres devront également suivre en août ou en septembre un cours pratique, dans le cadre d'un tournoi de préparation. À partir de cette saison, la participation à ces cours est obligatoire pour tous.

Cours d'approfondissement (2^e année)

Pour leur deuxième année, les arbitres suivent un cours d'approfondissement d'une journée. Les bases y sont approfondies par des considérations théoriques approfondies.

Cours complémentaire (dès la 3^e année)

Les participants suivent un cours d'une demi-journée qui a lieu dans les deux premiers mois du championnat. Ce cours se compose d'une introduction théorique, de l'observation d'un match et d'une discussion sur le match en question. Ces cours devraient se dérouler dans le plus possible de régions et de catégories de jeu. Chaque année, l'accent est mis sur un autre point théorique.



Formation des arbitres durant la pandémie

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie, les cours de base et ceux d'approfondissement auront lieu cette année aussi en ligne, respectivement sous forme d'apprentissage autonome.

Les cours G3 et G2 ainsi que les cours complémentaires et les cours nationaux sont pour l'instant planifiés en tant que cours en présentiel. Il en va de même pour les cours pratiques destinés aux nouveaux arbitres. En fonction de l'évolution de la pandémie et des prescriptions en vigueur, swiss unihockey se réserve le droit de procéder à une réorganisation des cours susmentionnés.

Des informations détaillées concernant la période de formation seront envoyées séparément par e-mail aux clubs ainsi qu'aux arbitres.

Test des règles lors de cours d'arbitres

La pandémie a contraint swiss unihockey à organiser le test des règles en ligne en 2020. Malgré quelques problèmes liés à la plate-forme utilisée et au processus, nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une bonne solution. Par conséquent, nous nous dirigeons également vers une solution en ligne pour les cours à partir de 2021. Pour 2021, il s'agira probablement d'une deuxième solution transitoire, avant de pouvoir travailler avec une solution en ligne définitive à partir de 2022.

Envoi des formulaires désormais possible également par e-mail

Les formulaires liés à l'arbitrage (démission, transfert, dispense ou changement PT/GT/*backup*) pourront désormais être transmis par e-mail à skrs@swissunihockey.ch, jusqu'au 1^{er} mars. Bien entendu, les formulaires envoyés par la poste seront également pris en compte. Après réception, nous actualiserons le statut des arbitres sur le portail et chacun sera responsable de vérifier son statut. Si l'arbitre constate que son statut n'a pas changé, il doit immédiatement nous contacter par téléphone.

Degré de cours désormais visible sur le portail

Étant donné que beaucoup d'arbitres ne savent pas exactement quel est leur degré de cours et quel type de cours ils doivent suivre, il y a eu à plusieurs reprises des malentendus au niveau de l'administration des cours. Afin d'éviter de tels désagréments, les arbitres ont désormais la possibilité de consulter leur degré de cours sur le portail, dans les données de l'utilisateur figurant en page d'accueil.

Cours d'arbitres durant la pandémie de coronavirus

En raison de la situation sanitaire actuelle, la formation des arbitres 2021 se déroulera de manière particulière. Les lignes qui suivent ont pour but d'esquisser brièvement le déroulement des cours pour cette année.

Informations générales

L'inscription de nouveaux arbitres se fait via le portail des clubs. Ce service est en fonction du 01.02.2021 au 20.04.2021. Le délai habituel a ainsi été prolongé de manière extraordinaire en raison de la pandémie.

Les nouveaux arbitres s'inscrivent ensuite à un cours de base via leur portail personnel jusqu'au 27.04.2021.

Tous les arbitres déjà en fonction s'inscrivent à un cours jusqu'au 20.04.2021.

À l'heure actuelle, de nombreux aspects ne sont pas encore à cent pour cent clairs. Les informations détaillées concernant les modules de formation en ligne, l'examen en ligne et les cours pratiques seront communiquées ultérieurement, et ce directement aux arbitres.

Cours de base (cours débutants pour nouveaux arbitres) – degrés de cours BKKF et BKGF

Les cours de base ne pourront pas être organisés en présentiel. Les candidats arbitres devront donc, comme ce fut le cas l'année passée, acquérir de manière autonome les principales bases de l'arbitrage, à l'aide des modules de formation en ligne. Après cette phase de travail en autonomie suivra une séance de questions sous la forme d'un cours en ligne, où les candidats pourront poser des questions à un instructeur. Les connaissances réglementaires des candidats seront évaluées au moyen d'un examen en ligne. Avant le début de la saison, tous les candidats arbitres devront en outre participer à un cours pratique dans le cadre d'un tournoi de préparation.

Dans un premier temps, les arbitres ne peuvent s'inscrire via le portail qu'à la séance de questions en ligne. Les dates disponibles sont visibles sur le portail des arbitres. La participation à cette séance est obligatoire.

Tous les nouveaux arbitres doivent passer et réussir le test des règles pour être admis en tant qu'arbitres.

Cours d'approfondissement (pour arbitres entamant leur 2^e année) – degrés de cours VKKF et VKGF

Les cours d'approfondissement ne pourront pas non plus être organisés en présentiel. Cependant, comme les arbitres concernés ont dû se former uniquement en ligne l'année passée, swiss unihockey a décidé de leur offrir cette année une formation mixte composée d'un cours en ligne et de modules de formation en ligne. Le ressort Formation des arbitres a opté pour cette solution dans le but de tenir compte des différents profils d'apprentissage. Le cours en ligne durera environ 4 heures.

L'examen se déroulera en ligne cette année également. Les modalités d'examen seront communiquées aux arbitres au cours du mois d'avril.

Cours complémentaires (pour arbitres dès la 3^e année) – degrés de cours EKKF et EKGF

Les arbitres de niveau amateur (R3-R7, G4/G5) suivront à partir de cette saison un nouveau cours complémentaire dans le cadre d'un match de championnat. Ce cours sera un mélange d'observation de match et de théorie. Chaque année, l'accent sera mis sur un autre sujet.

Étant donné que ces cours n'auront lieu qu'en automne (de septembre à novembre), les arbitres seront informés des dates et des lieux des cours durant l'été.

L'examen se déroulera en ligne cette année également. Les modalités d'examen seront communiquées aux arbitres au cours du mois d'avril.

Arbitres d'élite (G1-G3, R1/R2, OG1, OK1)

Les cours pour arbitres d'élite sont planifiés en tant que cours en présentiel à Macolin. Les dates seront communiquées par les responsables des arbitres concernés. Si la situation sanitaire exige une adaptation de la forme des cours, nous le communiquerons le plus tôt possible.

Nous sommes conscients du fait que cette période de formation ne va pas être facile et comptons sur la flexibilité et la compréhension de tous. Cela a bien fonctionné en 2020, nous y parviendrons encore une fois.

Inscription des arbitres

Ci-après sont décrites les procédures d'inscription pour les différentes catégories d'arbitres.

Les responsables des arbitres des clubs sont tenus de s'assurer que leurs arbitres (également valable pour les arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction) s'inscrivent à temps aux cours correspondants, à savoir jusqu'au **20 avril 2021**. Des inscriptions faites en retard ne peuvent être prises en compte que sous réserve de places libres aux cours et contre versement d'une taxe de retard (amende).

Nouveaux arbitres

Les clubs inscrivent leurs nouveaux arbitres en ligne jusqu'au **20 avril 2021**, en se connectant sur le [portail](#) avec les données du club. Merci de vérifier impérativement que toutes les données du candidat arbitre ont bien été saisies correctement, en particulier son adresse e-mail.

Une fois inscrits, les arbitres recevront par e-mail leurs données d'accès personnelles pour le portail. Ils devront alors s'inscrire en ligne à un cours de base pour nouveaux arbitres jusqu'au **27 avril 2020**. Ils devront en outre s'inscrire ultérieurement à un cours pratique.

IMPORTANT :

- L'inscription en ligne est valable et définitive.
- Le club doit conserver le formulaire d'inscription jusqu'à la démission de l'arbitre.
- Le club **ne doit pas** envoyer de formulaire signé ni de copie d'une pièce d'identité !
- L'identité de l'arbitre sera vérifiée lors du cours d'arbitres (se munir d'une pièce d'identité officielle).
- L'inscription d'un nouvel arbitre n'est valable que lorsque le candidat s'est inscrit à un cours et a complété les données de base sur le [portail](#), en remplissant tous les champs obligatoires.
- Si un club souhaite inscrire un arbitre résidant à l'étranger, il doit au préalable prendre contact avec le bureau de swiss unihockey.
- Si un arbitre ne s'inscrit pas à un cours, il s'en verra attribuer un sans possibilité de choix et une taxe sera perçue.

Lors de l'inscription, veuillez prendre garde de ne pas saisir à nouveau les données d'une personne déjà enregistrée dans le système (par exemple en tant que joueur ou secrétaire de match). Dans ce cas, il faut impérativement reprendre les données de la personne déjà enregistrée.

Le grand avantage de l'inscription en ligne est la répartition des cours immédiate et définitive. Les arbitres savent dès qu'ils ont rempli leur inscription aux cours d'arbitres quelles dates ils doivent réserver pour leur formation.

Arbitres de réserve [*backup*] (grand / petit terrain)

Changement arbitre ordinaire → arbitre de réserve

Les arbitres déjà en fonction qui souhaitent devenir arbitres de réserve doivent, en plus de leur inscription en ligne aux cours, envoyer au bureau de swiss unihockey le [formulaire](#) prévu à cet effet, et ce jusqu'au **1^{er} mars 2021**.

Conditions :

- **Seuls des arbitres déjà en fonction peuvent être inscrits comme arbitres de réserve.**
- La qualification minimale pour devenir arbitre de réserve est la suivante : **PT : R4 / GT : G4**
- Un arbitre de réserve ne peut être engagé qu'aux niveaux suivants : PT : R3-R7 / GT : G4-G5

La directive détaillée concernant les arbitres de réserve se trouve à la fin du Règlement des arbitres ; il s'agit de la directive RAD9 – Arbitres de réserve.

Arbitres de réserve [*backup*] déjà en fonction (grand / petit terrain)

Les arbitres de réserve déjà en fonction et qui n'ont pas donné leur démission doivent également s'inscrire en ligne à un cours d'arbitre de leur qualification jusqu'au **20 avril 2021**.

Changement arbitre de réserve → arbitre ordinaire

Les arbitres de réserve déjà en fonction qui souhaitent être (ré)engagés en tant qu'arbitres ordinaires doivent, en plus de l'inscription en ligne aux cours, envoyer au bureau de swiss unihockey jusqu'au **1^{er} mars 2021** une demande écrite, avec signature d'un membre du club.

Nouveaux observateurs grand terrain / petit terrain

Les arbitres qui sont en fonction en tant qu'arbitres actifs depuis au moins trois saisons peuvent devenir observateurs (personnes qualifiées pour coacher les arbitres et évaluer leurs prestations), s'ils disposent des aptitudes requises. Tout candidat à cette fonction doit avoir au moins 20 ans révolus et pouvoir attester d'une expérience en tant qu'arbitre durant les trois dernières années. Sur demande motivée adressée au ressort compétent de la Commission des arbitres, pour des motifs justifiés, d'autres candidats peuvent également être admis comme observateurs.

Vous trouverez davantage d'informations ainsi que les formulaires nécessaires sous le lien suivant : <http://www.swissunihockey.ch/fr/arbitres/observateurs/>

Nouveaux instructeurs

Les arbitres qui sont en fonction en tant qu'arbitres actifs depuis au moins trois saisons peuvent devenir instructeurs pour la formation des arbitres, s'ils disposent des aptitudes requises. Sur demande motivée adressée au ressort compétent de la Commission des arbitres, pour des motifs justifiés, d'autres candidats peuvent également être admis comme instructeurs.

L'aptitude à la fonction d'instructeur peut être vérifiée lors d'un entretien personnel préalable.

Les personnes intéressées par ce défi sont priées de s'annoncer au bureau de swiss unihockey, afin qu'elles puissent recevoir les documents d'inscription.

Pour de plus amples informations concernant les exigences et l'activité des instructeurs, veuillez vous adresser au ressort Formation de la Commission des arbitres (skra@swissunihockey.ch).

Inscription aux cours

IMPORTANT ! Délai d'inscription : 20 avril 2021 (délai extraordinaire coronavirus)

Chaque arbitre ne voit sur le portail que les cours pour lesquels il peut s'inscrire.

L'arbitre doit

- saisir son inscription en ligne via le [portail](#) ;
- compléter correctement (ou contrôler) ses données de base et faire les modifications nécessaires en ligne ;
- constamment mettre à jour son numéro de téléphone et son adresse e-mail !

Nouveaux arbitres : cours de base grand terrain / petit terrain

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie, les cours de base se dérouleront en ligne. Les arbitres étudieront d'abord de manière autonome les modules de formation en ligne qui leur auront été indiqués et participeront ensuite à une séance de questions par vidéoconférence. Les informations détaillées seront communiquées aux participants en temps voulu.

S'inscrire assez tôt

Étant donné que le nombre de participants aux différentes séances est limité, nous vous conseillons vivement de vous inscrire en ligne assez tôt. Les cours saisis en ligne, ainsi que leurs dates, deviennent alors immédiatement définitifs pour les arbitres.

Validité de l'inscription

L'inscription d'un nouvel arbitre est valable lorsqu'il

- a saisi en ligne son inscription à un cours ;
- a complété **toutes ses données de base sur le portail.**

IMPORTANT: le candidat arbitre doit indiquer **au moins un numéro de téléphone et une adresse e-mail valide** (qui lui appartienne personnellement, et non une adresse d'un membre du comité).

Par son inscription au cours, le candidat arbitre reconnaît les règlements et directives de swiss unihockey en vigueur.

Cours pratique pour nouveaux arbitres

Dès la saison à venir, tous les nouveaux arbitres doivent impérativement participer à un cours pratique dans le cadre d'un tournoi de préparation. Ces cours auront lieu en août et en septembre. Les dates des cours seront communiquées ultérieurement. L'inscription se fera via le portail.

Changement entre petit terrain et grand terrain

Les arbitres petit terrain déjà en fonction qui souhaitent désormais arbitrer sur grand terrain et vice versa doivent s'annoncer font part de leur souhait au bureau de la Commission des arbitres (tél. : 031 330 24 40 ; e-mail : skrs@swissunihockey.ch) afin d'être inscrits individuellement à un cours.

Dans les deux cas, il est impératif de remplir le formulaire se trouvant sous le lien suivant et de l'envoyer au bureau de swiss unihockey :

https://www.swissunihockey.ch/files/8316/0406/8491/2021-22_Wechsel_KF_zu_GF.pdf

https://www.swissunihockey.ch/files/5316/0406/8480/2021-22_Wechsel_GF_zu_KF.pdf

Observateurs / instructeurs

Les observateurs et les instructeurs doivent suivre une procédure d'inscription particulière ; celle-ci est communiquée personnellement par e-mail aux personnes concernées.

Changements de statut d'arbitre

Formulaire

Tous les formulaires concernant les transferts, les dispenses, les démissions et les changements de fonction se trouvent sous les liens suivants (sous la rubrique « Arbitres ») :

<http://www.swissunihockey.ch/fr/administration/telechargement/>

Les demandes de démission et de dispense sont confirmées par le statut correspondant indiqué dans le **carnet d'adresses des arbitres** qui se trouve **sur le portail** (<https://portal.swissunihockey.ch>). Aucune confirmation écrite ne sera envoyée par e-mail.

Démissions

Les arbitres en activité qui souhaitent démissionner de leur fonction d'arbitre doivent envoyer leur démission au moyen du formulaire ad hoc, signé par un membre du club, jusqu'au **1^{er} mars 2021 (cachet de la poste)**. Désormais, les formulaires peuvent aussi être transmis par e-mail à skrs@swissunihockey.ch.

Dispenses

Les arbitres déjà en fonction ont la possibilité de se faire dispenser pour une saison.

Un arbitre dispensé

- ne compte pas dans le contingent des arbitres ;
- n'aura pas de cours de formation à suivre ;
- n'aura pas d'engagements à accomplir ;
- pourra reprendre son activité d'arbitre avec la même qualification lors de la saison suivante.

Une demande de dispense écrite, signée par un membre du club, doit être envoyée au bureau de swiss unihockey jusqu'au **1^{er} mars 2021**. Désormais, les demandes de dispense peuvent aussi être transmises par e-mail à skrs@swissunihockey.ch.

Transferts

Les transferts ordinaires peuvent être annoncés par courrier postal jusqu'au **1^{er} mars 2021 (cachet de la poste)** ou par e-mail à skrs@swissunihockey.ch. Durant ce délai, chaque club est tenu de libérer un arbitre qui a rempli ses obligations (art. 4.4 du Règlement des arbitres).

Transferts durant la période du 2 mars 2021 au 31 juillet 2021 :

Des demandes de transfert de la part d'arbitres peuvent être faites uniquement avec l'accord explicite des deux clubs. La Commission des arbitres se réserve le droit de refuser de tels transferts extraordinaires.

Pour un transfert extraordinaire accordé durant cette période, une taxe sera prélevée par l'intermédiaire du juge disciplinaire.

Transferts après le 31 juillet 2021 :

Les demandes de transfert ne seront plus traitées et seront refusées.